18e ANNEE. N° 881 PARAIT LE SAMEDI 25 Janvier 1902

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN PROGRESSISTE

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré a gré.

LE COUP DU TIRAGE AU SORT

Nous l'avions prévu, nous l'avions annoncé ; il a été éxécuté comme nous l'avions prédit :

M. Hubbard qui ne parait jamais dans sa circonscription pendant les vacances, s'est empressé de quitter Paris alors que la Chambre discutait le budget et que sa qualité de membre de la commission du budget lui faisait un devoir étroit d'assister aux séances.

Mais entre son intérêt électoral et les intérêts financiers qui lui ont été si imprudemment confiés, il n'a pas eu une minute d'hésitation. Il a d'un cœur léger sacrifié les seconds au premier.

Peu lui chaut de défendre les contribuables écrasés d'impôts , il n'a d'autre souci que sa réélection.

Pour assurer ce résultat tous les jours plus douteux, il ne recule devant aucune manœuvre, devant aucune illégalité.

Avec une superbe impudence, il se glisse dans l'ombre du Sous-Préfet, l'accompagne à la mairie, s'y installe, s'y prélasse tandis qu'aux termes de la loi, sa place est à la porte. Il rétablit à son usage les privilèges. De temps en temps, il quitte le siège — et c'est toujours le plus confortable — qu'il s'est indument approprié, il se lève, va serrer la main d'un conscrit ou d'un électeur, trouble les opérations par ses éclats de voix, cependant qu'au dire de témoins oculaires, le Sous-Préfet parait fort ennuyé par l'agaçant bourdonnement de cette mouche du coche.

Il n'a jamais été dans la pensée du législateur de transformer la salle où a lieu le tirage au sort en réunion électorale. On y prépare le recrutement de notre armée. La tâche est assez délicate et assez noble pour que toute autre préoccupation en doive être bannie.

Mais cette réserve ne fait pas l'affaire de M. Hubbard qui se moque de la légalité quand il trouve profit à la violer.

Nous devons, du reste, nous empresser d'ajouter que M. Hubbard en a été pour ses frais. Les maires, les électeurs ont repoussé ses avances avec une fraîcheur significative. Ils sont nombreux ceux d'entr'eux qui n'ont pas voulu apercevoir ni serrer la main qu'il leur tendait d'un geste suppliant.

Aussi découragé par cet accueil, qui marque la déroute prochaine, M. Hubbard a-t-il renoncé à jouer jusqu'au bout son rôle de racoleur de suffrages : les trois expériences qu'il avait tentées à la Motte, à Turriers et à Sisteron l'avaient édifié sur les sentiments de la population à son égard. Il a repris en toute hâte le train pour Paris sans aller, malgré des engagements formels et publics, ni à Noyers, ni à Volonne. La presse, les quelques partisans qui lui restent — *rari nantes*, —avaient annoncé des conférences dans ces deux Chefs-lieu de canton et dans certaines communes.

Il en a été de ces conférences comme des autres promesses de M. Hubbard : une fois de plus, il a déguerpi, posant un lapin aux naïfs qui croient encore en sa parole.

Mais ces naïfs ont été trop souvent trompés pour n'être pas aujourd'hui désabusés. Leurs rangs s'éclaicissent journellement.

Vous verrez qu'à la fin il ne restera plus autour de M. Hubbard que la tribu des nègres de Saint-Auban.

J. P.

Nous recevons de Volonne la communication suivante :

Volonne, le 23 Janvier 1902.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Est-**il** franc-maçon ?

Ne l'est-**il** pas ?

Quant à nous, que nous importe qu'**il** le soit ou qu'**il** ne le soit pas ? Mais tout le monde n'a pas notre indifférence à **son** égard. Il est des curieux qui sont allés aux renseignements. Un faux frère .·. a trahi les secrets et les mystères de la Loge et voici ce qu'il a révélé.

Il avait manifesté le désir au cacique des nègres qui se réunissent à Saint-Auban, autrement dit, au vénérable qui habite Sisteron de faire partie de la Loge. Le cacique qui regarde plus au nombre qu'à la qualité fut enchanté de cette recrue.

« Je vous ferai savoir, **lui** dit-il, le jour où **vous** aurez à vous rendre à Saint-Auban pour **votre** réception ».

Le rendez-vous ne se fit pas attendre longtemps ; trois jours après cette conversation, **il** fut invité à **se** trouver un beau 15 août à 2 heures après midi à Saint-Auban où l'on procèderait aux cérémonies et simagrées en usage quand il s'agit de faire voir à un néophyte la lumière du troisième appartement.

Pour être admis à contempler cette fuligineuse lumière, il faut, paraît-il deux parrains. Un f.·. de Digne et un f.·. de Manosque furent invités à remplir cet office, honneur qu'ils s'empressèrent, bien entendu, d'accepter.

Par malheur, le train de montée eut 25 minutes de retard. Les esprits chagrins prétendent que ce retard fut volontaire de la part de la compagnie que ce baptême d'un genre spécial inquiétait. Toujours est-il qu'il fallut attendre le f.·. de Manosque qui arrivait porteur des frusques et oripeaux nécessaires pour la réception.

Enfin, comme à la longue, tout arrive, même les trains en retard, le f.·. de Manosque descendit avec un volumineux paquet sous le bras.

Aussitôt, entrevue intime et des plus cordiales, serrements de mains avec pressions rituelles, grattages de la paume, saluts triangulaires et symboliques, marche rhytmée comme un avant-deux de quadrille, rien ne manqua à la présentation

Voilà nos quatre personnages : **lui**, le cacique et les deux parrains qui commencent à se diriger vers le buffet Il faut bien puiser un peu de courage dans beaucoup d'alcool, n'est-il pas vrai ?

On trinque, on retrinque à la santé de la nouvelle recrue ; puis, tout le peloton file rapidement du côté de la Loge préparée pour cette mémorable circonstance.

Le f.·. de Manosque se hâte de se débarrasser de son paquet encombrant ; il le dépose avec un ouf! de satisfaction sur une table. Immédiatement, le vénérable sans quitter *sa pipe culottée*, le déplie, en sort un tablier blanc en peau de veau tannée où étaient figurés en noir tous les attributs maçonniques. Il en sort, — car ce paquet était aussi bien

---

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

23

LES SOCIALISTES AU POUVOIR

XVIII

Impressions d'atelier

Or, comme le voisin est souvent un pro pre-à-rien, la besogne n'avance guère. On a aboli le travail aux pièces, comme incompatible avec l'égalité des salaires et du temps.

Et il paraît que ce n'est pas seulement à Paris que les choses vont ainsi, car François m'écrivait de Lille, ces jours-ci :

La certitude de toucher un salaire fixe, sans plus ni moins, quels que soient le courage l'intelligence, la paresse ou l'incapacité de l'ouvrier, engendre des abus auxquels je ne vois pas de remède. J'entends dire autour de moi: «Pas la peine de s'éreinter; si l'ouvrage «n'est pas fini aujourd'hui, il fera jour demain. » L'assiduité et l'application passe n pour de la naïveté ou de la roublardise, et sont mal vus des camarades. Ont-ils déjà si tort, d'ailleurs? Avec le système actuel, il n'est pas plus avantageux d'être laborieux que d'être fainéant. On ne peut plus arriver par son travail, on n'est plus artisan de son propre bonheur: on subit le sort que vous font les autres. »

Les réflexions amères de mon fils ainé me peinent; mais je suis bien obligé de constater que sa critique est justifiée.

On n'a pas idée de la quantité de matières premières, d'outils et de machines qui est gâtée par négligence, maladresse ou inattention. C'est véritablement attristant et incroyable. Si mes compagnons et apprentis avaien fait de même, a l'époque où je travaillais chez moi et où j'entreprenais pour mon compte une besogne d'ensemble pour laquelle j'avais besoin d'aides, je ne serais jamais parvenu à nouer les deux bouts .

Il y a quelques jours, j'ai été tellement indigné que je n'ai pu me retenir; j'ai adressé à mes camarades d'atelier des remontrances qui recevront, j' n suis sûr, l'approbation de tous les bons citoyens :

— Collégues, leur ai-je dit, vous êtes tous, comme moi, de bons et fidèles socialistes; vous vous devez à vous-mêmes et vous devez à la collectivité d'accomplir consciencieusement la tâche qui vous est confiée . Notre devoir est d'utiliser le mieux possible, dans l'intérêt commun, la courte durée de nos huit heures de travail. Nos philosophes socialistes ont dit que la nouvelle organisation sociale développerait une atmosphère morale qui engendrerait une émulation gènérale. Nous devons prouver qu'ils ont vu et senti juste. Pensez, compagnons, que nous sommes maintenant délivrés des exploiteurs et des capitalistes, et que nous travaillons pour la communauté, qui a pour devise :«Un pour tous, tous pour un ! »

J'espérais être compris et je croyais provoquer un retour utile. Ce fut tout le contraire : je fus conspué et criblé de moqueries .

— Zut pour les huit heures, c'est quatre qu'on avait promis !

— Oh la la ! s'esquinter le tempérament pour une «socilliété» de 40 millions de particuliers qui ne se foulent pas la rate ! C'est pas à faire !

— As-tu fini, vieux troubade !

— Rengaine ton sermon, Bourdaloue !

— Mosieu a été dans les ordres ?

Quelqu'un s'est mis à chanter le refrain d'une vieille opérette intitulée: *Madame Angot* qui a été aussitôt repris en chœur par to u l'atelier :

C'était bien la peine, vraiment,
De changer d'gouvernement !

Que faire avec de pareils aveugles ? J'a haussé les épaules et repris mon burin.

Une mésaventure identique est arrivée Lille, à François. Le supplément local du *Journal officiel*, qui s'imprime là-bas, ne parait presque jamais à l'heure voulue, bien qu'il y ait à l'atelier moitié plus de typographes qu'il n'en faut pour le travail à executer. Plus la journée avance, plus on a bu de chopes de bière et plus les interversions et les coquilles se multiplient. Or, comme François était chargé, ces jours-ci, de remplacer le metteur en pages, indisposé, et qu'il voyait approcher l'heure du tirage sans que la composition du numéro fut prête, il jugea de son devoir d'intervenir auprès du personnel pour obtenir un peu de silence, d'ordre et d'activité .

(A suivre)

HIPPOLYTE VERLY.

© VILLE DE SISTERON

garni que le baluchon d'un professionnel en prestidigitation, — une truelle, un marteau, une équerre, un compas, un triangle, que sais-je encore ? et le tout sans lâcher sa pipe culottée.

On l'affuble, **lui**, le récipiendaire, du tablier ; on **lui** suspend du côté droit la truelle et le marteau, l'équerre et le triangle du côté gauche ; on **lui** met le compas à la main ;

Mais comme les rites de ces prétendus amis de la lumière doivent être célébrés dans le plus profond secret, les volets de la maison avaient été soigneusement fermés, les rideaux tirés. Aussi l'obscurité la plus opaque aurait-elle régné dans la salle si le Vénérable et ses acolytes n'avaient eu la précaution d'allumer trois bougies en cire noire disposées en triangle. Leur couleur et leur clarté blafarde donnait à la loge un aspect lugubre.

Les préparatifs terminés, le vénérable toujours sa pipe culottée à la bouche se place debout devant le trône qui lui est réservé ; en face de lui se rangent le nouveau f.·. de Volonne assisté de ses deux parrains.

Dans cette quasi-obscurité pleine d'ombres et de terreurs, le Vénérable, grave comme un burgrave grave, prend la parole ; sa voix est rauque et sombre ; elle semble sortir d'une tombe. « Frère, **lui** dit-il, consentez-vous à faire partie de notre rite, à suivre le réglement qu'il comporte et à garder le secret de nos mystérieuses tenues ? »

A ces mots, impressionné par le lugubre de la salle, terrifié par tout ce macabre appareil et peut-être aussi gêné par l'odeur de la pipe culottée et le souvenir des apéritifs, **il** est pris d'un tremblement fébrile, **il** se trouve mal, **il** s'affaisse sur le sol.

Affolés, les ff.·. croyant d'abord à une attaque d'apoplexie s'empressent de le relever, courent au vinaigre, ouvrent, malgré le rituel, les volets, donnent de l'air. Au boût de quelques instants qui parurent une éternité à ses amis, **il** commença a se remettre de son émotion.

Mais **il** était encore tout pâle, sans force ni vigueur, et la suite des épreuves fut renvoyée à une autre séance.

Le trouvant incapable de faire un maçon, les ff.·. décidèrent, pour sauver **son** amour-propre, de **le** proclamer manœuvre.

Il n'a pu encore franchir ce grade ; chaque fois le cœur **lui** a fait défaut quand **il** a essayé de monter dans la hiérarchie des . · .

Pauvre **lui !!!**

Sans-gêne.

M. Hubbard et la Sériciculture

Il faut supprimer le plus tôt possible toutes les primes. (*Journal officiel du 5 juillet 1901*).

Depuis le jour où le *Sisteron-Journal* a mis et remis sous les yeux de ses lecteurs la fameuse phrase prononcée par M. Hubbard dans la séance de la Chambre du 4 juillet 1901, cette phrase qui témoigne si bien de ses sentiments réels pour ce mode d'encouragement à l'agriculture qu'on appelle les primes, notre député provisoire s'est senti tout à coup un amour profond et tardif pour la sériciculture et les sériciculteurs.

Il lui fallait bien, n'est-ce pas, essayer de racheter le mauvais effet produit par cette déclaration brutale : **supprimons les primes**.

J'ai dit que son amour pour la sériciculture était tardif et de commande Je l'ai dit et je le prouve :

Si M. Hubbard s'était vraiment soucié des intérêts des éleveurs de vers à soie, aurait-il attendu que le crédit de **quatre millions** et quelques centaines de mille francs destiné à assurer le service des primes fût épuisé pour s'apercevoir que les sériciculteurs de son arrondissement n'avaient encore rien touché ?

Quatre millions, sans compter les centaines de mille, ce n'est pas un sou, que diable ! Puisque cette somme a été distribuée, c'est qu'il s'est trouvé des députés plus diligents qui ont averti leurs électeurs de se présenter à la caisse avant qu'elle fût vide. M. Hubbard, lui, qui n'a jamais servi que dans les carabiniers d'Offenbach, est arrivé bon dernier. Il a laissé passer sous le nez des éleveurs de Sisteron la grosse somme que leurs collègues des autres départements mieux conseillés s'étaient partagée.

Et dire qu'il s'occupe avec un zèle infatigable des intérêts de l'arrondissement de Sisteron !

Quel farceur !

SIMPLES QUESTIONS

Toute réunion doit être précédée d'une déclaration (sur papier timbré de 0,60) indiquant de façon précise le lieu, le jour et l'heure auxquels elle se tiendra.

Cette déclaration doit être signée par deux citoyens au moins jouissant de leurs droits civils et politiques, et dont l'un est domicilié dans la commune où la réunion doit avoir lieu (*loi du 30 juin 1881, art.* 2).

La déclaration doit être faite, sauf en temps de période électorale où le délai est réduit à 2 heures, 24 heures au moins avant la réunion.

Nous demandons si à la Motte et à Turriers, M. Hubbard a rempli ces prescriptions légales.

Comme la réponse pourrait le gêner, nous allons la faire pour lui.

Non, M. Hubbard ne s'est pas conformé aux exigences de la loi. Singulier législateur qui donne le premier l'exemple des infractions à la loi.

En fait de loi, M. Hubbard ne connaît que son bon plaisir ou son intérêt. Il estime dans son arrogance qu'il n'a pas à se plier aux formalités imposées aux simples citoyens.

Il s'arroge priviléges spéciaux et prérogatives particulières ; son bon plaisir est sa seule règle de conduite.

***

Pourquoi apres avoir fait courir le bruit jeudi dernier à la Motte du Caire qu'il tiendrait une réunion publique à 2 heures après midi, M. Hubbard s'est-il ravisé et a-t-il renvoyé la séance à 8 heures ?

Cette fois-ci, encore, nous allons répondre pour lui. Les maires du Canton, les électeurs venus à l'occasion du tirage au sort s'étaient montrés si manifestement hostiles envers lui qu'il a redouté leur présence. Il s'est dit qu'à 8 heures, chacun aurait regagné son domicile, qu'il n'aurait plus comme auditeurs que quelques fonctionnaires et chefs de claque et qu'il enlèverait plus aisément ainsi un semblant de succès.

Il convient d'ajouter que ce calcul a été en grande partie déjoué et que sans le secours de la gendarmerie, M. Hubbard se serait vu contraint de rengainer ses fariboles habituelles.

***

Pourquoi à Turriers, M. Hubbard a-t-il accusé les femmes d'être faibles d'esprit ?

S'il en est ainsi, pourquoi veut-il leur confier la délicate mission de siéger comme membres du jury criminel ?

Nous prions M. Hubbard d'être d'accord au moins avec lui-même. La contradiction serait-elle la caractéritique de son cerveau fumeux ?

***

Pourquoi lundi dernier, puisque par crainte de ses électeurs, M. Hubbard n'allait pas Noyers, n'a-t-il au moins passé la journée à Sisteron ?

C'était jour de foire, l'affluence était considérable et bon nombre d'électeurs auraient tenu à savoir de sa bouche s'ils pouvaient compter qu'une quelconque de ses innombrables promesses avait chance de se réallser.

M. Hubbard, en se dérobant, n'aurait-il pas justement tâché d'esquiver trop de questions indiscrètes ! L'heure des l'échéance a sonné ; il faut maintenant s'exécuter, tenir ses engagements. M. Hubbard ressemble à ces débiteurs poursuivis par une meute de créanciers et qui, incapables de payer leurs dettes, se réfugient dans une fuite éperdue.

***

Il paraît, d'après le *Républicain des Alpes*, que M. Hubbard a passé ses vacances dans l'arrondissement de Sisteron.

Qui veut trop prouver ne prouve rien : nous demandons en effet, à tous les électeurs s'il leur a été donné d'apercevoir la barbe de cirage de leur député. Peut-être, après tout, se cachait-il ou s'était-il déguisé en Chinois ?

***

Nous ne serions pas fâchés de savoir par qui et à qui avait été adressée cette fameuse convocation invitant le Conseil municipal de Salignac à se rendre en corps au-devant de M. Hubbard ?

Nous affirmons que nulle convocation n'a été faite : nous ajoutons que c'était prudent, car la majorité aurait brillé par son absence. —

(*à suivre*)

La vérité sur l'arbre de Noël

M. Philibert a été bien mal inspiré en revenant sur cette affaire de l'arbre de Noël. Puisqu'il veut la vérité, je vais la lui servir toute crue.

Malgré le proverbe tout mauvais cas est niable » je ne permettrai à M. l'Inspecteur primaire ni d'ergoter ni d'esquiver les responsabilités qu'il a encourues.

Il n'y a là dedans qu'un coupable et ce coupable, c'est lui.

Quoi qu'en dise son défenseur dans le *Républicain des Alpes* de samedi dernier, M. Philibert **avait été consulté** avant que la souscription fût ouverte. Qui prétend le contraire soutient un mensonge.

Du reste, voici les faits et je mets au défi qu'on les démente.

Avec la somme votée par la municipalité, la directrice de l'école accompagnée sur sa demande du secrétaire de la mairie alla acheter des jouets pour les enfants. Mais, malgré l'esprit d'économie qu'ensemble ils mirent à faire ces acquisitions, il se trouva, en fin de compte, qu'il manquait une trentaine de jouets pour que chaque enfant pût recevoir le sien.

Le secrétaire de la mairie eut alors une conversation avec M. Philibert. Ils fut question de recourir à la générosité des amis des écoles laïques.

M. Philibert approuva fort l'idée. Il s'inscrivit même pour la forte somme de quarante sous, alléguant que si toutes les écoles de l'arrondissement organisaient des arbres de Noël, il serait bientôt sur la paille. — Passons sur cette piteuse excuse qui rappelle à la fois Tartuffe et Harpagon.

C'est à la suite de cet entretien que d'abord dans le *Petit Provençal*, puis dans le *Publicateur* il parut une note conçue en termes à peu près identiques. Celle du *Publicateur* disait notamment que les dons pour l'arbre de Noël seraient accueillis avec reconnaissance,

M. Philibert ne protesta ni contre le *Petit Provençal* ni contre le *Publicateur*. Il ne pouvait, d'ailleurs, pas protester puisque la chose s'était faite avec son consentement.

Il est donc bien établi que M. Philibert avait été consulté avant que la souscription fût ouverte et qu'il avait accepté qu'elle fût ouverte.

Lorsque la directrice de l'école reçut d'une tierce personne la somme de 50 francs, elle s'enquit de la provenance de cette offrande. Dès qu'elle connut le nom de la donatrice, prudemment elle résolut d'en référer à son inspecteur primaire. Celui ci, la menace aux lèvres, lui enjoignit de restituer immédiatement cet argent et non de soumettre le cas à M. le Maire ; s'il lui avait donné ce conseil, l'acceptation ne souffrait aucune difficulté, et, même en l'absence de M. Thélène, la responsabilité de la directrice, de l'avis même de son chef eût été à couvert.

Le jour même où l'incident se produisit, j'eus l'occasion de le raconter en détail à un haut fonctionnaire de l'arrondissement. Il est édifié sur la valeur du rapport que M. Philibert a fait parvenir à ses supérieurs pour se disculper de l'infamie qu'il a commise.

Si pour toutes les affaires M. Philibert renseigne ses chefs avec la même bonne foi, je les plains bien sincèrement.

J. P.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

La Motte-du-Caire

Une petite fête scolaire des plus intéressantes a eu lieu dimanche 19 janvier à 2 h. 1/2 du soir dans la salle de classe des filles de la Motte. En voici le programme :

1· Aimez vos méres, chant ; 2· Le Marseillais malin, monologue ; 3· Si ça ne dépendait que de moi, monologue ; 4· Poupée gentille, dialogue ; 5· Les Laveuses, chœur ; 6· Les sœurs de lait, dialogue ; 7· Le marchand de sable, chant ; 8· Mes premiers souliers de bal, monologue ; 9· Le soldat de France, chœur ; 10· Les deux petites mamans dialogue ; 11· Le Charlatan, monologue ; 12· Salut au drapeau, chœur.

Bien avant l'heure fixée une foule nombreuse se pressait aux abords de l'école et beaucoup n'ont pu trouver place dans le local trop étroit.

Les jeunes exécutants ont mérité l'éloge de leurs maîtresses et les applaudissements de la foule. Une quête au profit des enfants Boërs a produit la somme inespérée de 23 fr. Merci au nom des enfants Boërs.

Sourribes

On nous écrit de Sourribes ;

Le parti républicain et le conseil municipal de Sourribes viennent d'être cruellement frappés en la personne de M. François Robert qui a succombé à une longue et douloureuse maladie.

Par son âge — 77 ans — M. Robert était le doyen de l'assemblée communale.

Tous ses collègues, le maire en tête ont tenu à honneur de l'accompagner à sa dernière demeure. La population de Sourribes s'est associée à cette manifestation de respectueuse sympathie.

M. Robert était un esprit large qui pendant toute sa vie, avait donné l'exemple de la tolérance. C'était encore un brave homme dans la plus complète acception du mot, un brave homme dont le concours était acquis à toutes les idées libérales et généreuses que défend le *Sisteron-Journal*.

Nous félicitons le Conseil Municipal et les habitants de Sourribes d'avoir si bien, en la circonstance, compris et pratiqué leur devoir, et nous prions Madame Robert de vouloir bien agréer nos condoléances les plus sincères.

Un Paysan.

Les Omergues

Un article paru dans le *Républicain des Alpes* du 18 courant sous la signature *un maçon constructenr de maisons à 8 étages* m'oblige à sortir de la réserve que je m'étais imposée.

Et d'abord, je n'ai pas l'habitude de parler à des inconnus. Les Omergues ne sont pas en Amérique et personne n'y construit de maisons à huit étages. Mon adversaire doit donc être un étranger à la commune et qui cherche à faire sa cour.

Cela dit, je maintiens mes allégations concernant notre bureau télégraphique.

Quand on sait comme M. Hubbard est mal vu de ses collègues du Conseil Général, on sait également que s'il avait commis l'imprudence d'intervenir pour obtenir une allocation quelconque de la commission départementale, il en aurait été pour ses inutiles démarches et la commune des Omergues aurait pu se fouiller .

Je ne relèverai pas le passage où l'auteur anonyme de l'article m'accuse *d'avoir disposé les barres d'un feu d'artifice destiné à amener la division dans le pays.* Jusqu'à plus ample informé, j'avais cru et je crois encore qu'un feu d'artifice est élément de réjouissance dans une fête publique.

Je conseille à mon adversaire voilé de ne pas remuer ces souvenirs, car à cette occasion, ses amis ont montré un singulier mépris de la tolérance et de la liberté, en un mot des principes republicains. Il est vrai que les principes républicaine n'ont rien de commun avec

© VILLE DE SISTERON

le farouche sectarisme, avec l'esprit d'exclusivisme que prêche M. Hubbard.

Maintenant, comme il n'est pas donné à un cordonnier tel que moi d'avoir fait des études complètes je demanderai *au maçon* etc... de m'expliquer le proverbe qui termine son article.

Quand on perche, comme lui, dans un observatoire haut de huit étages on risque de ne pas bien apercevoir le détail des choses. Moi, j'ai l'habitude de les regarder de près. Voilà pourquoi je ne me laisse pas prendre aux apparences.

Gustave GARCIN.

Salignac

Tirage au sort. — Si tout le monde de Salignac à été très étonné de ne voir ni M. le Maire ni son secrétaire au banquet des conscrits, c'est que notre peu sympathique édile qui avait aussi un fils de la classe voulait comme d'habitude imposer ses volontés à tous les autres ; mais l'imposante majorité (3 contre 1) n'ayant pas voulu se soumettre à ses caprices il a entrainé son fils et son secrétaire aller souper chez lui.

Notre maire «provisoire» ayant ainsi fait un coup de sa tête s'est attiré l'antipathie au moins des trois quarts de la population qui, aux prochaines élections municipales s'en souviendra pour le rendre à la vie privée.

Un Électeur.

SISTERON

La fête de la Baume

Les nègres accapareurs.

Non contents d'accaparer le cirage pour être bon teint ;

Non contents d'accaparer la garnison de Sisteron et cela si jalousement que personne encore ne l'a vue, hormis eux; les bons nègres du Comité panaché Hubbard, *Drapeau blanc* et *Drapeau rouge* en tête, sont venus dimanche aprés-midi, en foule et en cohorte serrée autour de leur *aigle*, avec le secret espoir d'enlever le rocher de la Baume et de l'accaparer !

Cette manifestation, n'a nullement d'ailleurs troublé les paisibles promeneurs venus pour entendre notre excellente musique..... (là, du moins, l'harmonie règne, espérons-le !)

Le soir, nouvelles tentatives d'accaparement.

Ils ont tellement bien accaparé le feu d'artifice qu'on n'y a vu.... même pas du feu. Tout était noir, comme dans le c... *dos* d'un nègre.

Ils ont tenté (ô logique socialiste) d'accaparer le bal, donné au café Magaud avec l'argent voté par le conseil municipal (bien avant vous, messienrs) et que nous payons tous un peu de notre argent.

Ils auraient voulu accaparer la «Carmagnole.»

Quoi d'étonnant !! Leur Cacique, dont un ancêtre fut président de la Commission municipale sous l'Empire, a bien accaparé le monopole du Républicanisme dont il ne délivre un brevet qu'à ceux qui s'inclinent devant le fétiche deSaint-Auban.

... Pris d'un beau zèle, un grand diable d'entr'eux, voulait accaparer *un sac de farine* pour se blanchir !

Mais nos amis ne sont pas sortis de leur sérénité; ils ont haussé les épaules et continué à se promener, à boire et à danser, allant indifféremment au café Magaud et chez Bachelier où un fort joli bal a duré fort tard dans la nuit.

Toute tentative de provocation a été volontairement apaisée .... tout juste parfois, mais « tout est bien qui finit bien ! »

Les Trémouillards eux se sont contentés d'accaparer les divers prix des jeux.

M. Ernest Lieutier a gagné les trois sauts. Le prix des boules a été partagé entre MM. Michel D., Michel B., Burle Anselme et MM Giraud, Allibert Auguste et Allibert Jules.

M. Estublier Casimir a été lauréat du tir à la cible.

Le mardi soir, banquet des *cèzes*. Un de ces bons nègres, en a, parait-il, tellement *accaparé* que pris de remords dans le courant de la nuit, il est venu les restituer à notre porte !

.... Mais, qui aurait cru ça de ces bons nègres !

Ils parlaient tant et tant de fraternité et d'égalité.

Socialistes !! ah ! ouiche, il n'y en a que pour eux !

X...

Incendie. — Nos lecteurs savent que dans l'incendie qui s'est récemment déclaré chez M. Moutte, le brigadier de gendarmerie de notre ville a été victime d'un accident qui aurait pu avoir pour lui les conséquences les plus graves. *Le Républicain des Alpes* prétend que mis en garde contre le danger, le brigadier n'a pas voulu écouter les conseils de prudence qui lui étaient donnés. La vérité, c'est que, le brigadier était parfaitement conscient du péril qu'il courait, mais qu'il n'a pas hésité à s'y exposer, quand il a vu que M. Moutte allait s'engager lui-même sur le plancher à moitié consumé. Il a refusé de céder à un autre la première place au feu.

Cercle Républicain de l'Avenir. — Les sociétaires sont invités à assister le *Samedi 1er Février* au Bal à grand orchestre et à la Soirée, dans la grande salle du Cercle, rue de la Mission.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres de convocation sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Bal masqué. — C'est demain que s'ouvre la période du Carnaval par un bal masqué à grand orchestre dans la vaste Salle Donzion tenue par M. Chabal. Ce Bal est le prélude de ceux qui auront lieu dans le même établissement les 2, 6, 8 et 11 Février. Le carnaval étant court cette année, la jeunesse voudra surement mettre le temps à profit en se rendant en foule à ces soirées chorégraphiques.

Théâtre. — Demain également aura lieu au Casino, une brillante représentation donnée par la troupe des tournées parisiennes dirigée par M. Guigou. Au programme deux pièces du Théâtre Antoine. *La Fille Elisa*, pièce d'Ajalbert et *Poil de Carotte* de Jules Renard.

Variétés Sisteronnaises. — Le renouvellement partiel et incessant de la troupe, nous vaut de nombreux débuts et de non moins nombreux adieux.

Cette semaine nous avons eu ceux de Mlle Janne Marthy. coté des début, signalons ceux de Mlle Aimée Masseé ; Mignonne, romancière de grand avenir, ceux de Mlle Raymonde d'Aubreuil; genre et ceux de Mlle Daisy Lincol, diseuse. Nous avons gardee pour la bonne bouche Mme Suzanne Champdor qui continue à récolter des bravos que deux mois d'engagement n'ont pas épuisés. D'autres débuts sont encore annoncés pour très prochainement.

Avis. — Les hommes de la classe 1888 sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu Dimanche 26 janvier à cinq heures du soir au Café Reynaud (anciennement Gasquet) en vue d'organiser un banquet.

Un résultat merveilleux. — Château chinon (Nièvré), le 8 mars 1901. Pour me guérir d'un eczéma rebelle dont j'était atteint depuis 10 ans. j'essyais tous les médicamments dont j'entendais parler..M'étant bien trouvé du traitement par l'emploi d'une première Boite de Pillules Suisse j'ai continué et le résultat a été merveilleux, BLIN Vincent (Sig, lég.).

Serment Sacré.

Pour faire un serment véritable,
Aprés tant de serments trahis
Jurons que rien n'est comparable,
Au Congo ce savon exquis

Quelques Élégants au parfumeur Vaisier,

CADEAU

Nous informons nos lecteurs que désireux de leur être utile, nous avons acquis le droit de leur offrir gratuitement un certain nombre de bijoux d'Art, imitation des articles les plus en vue des grands bijoutiers Parisiens. Il leur suffira d'envoyer leur adresse à la Manufacture de Bijoux d'Art, 15 Rue de Poissy, Paris, pour recevoir soit, chaîne dé montre, boucles d'oreilles, bague, broche, épingle de cravate, bracelet,

Joindre pour tous frais à la lettre de demande 10 timbres à 15 centimes pour chaque objet choisi et son écrin;

Magnifique cadeau d'une valeur de 12 fr. prix marqué

ETUDE
de Me Gaston BEINET
Avocat-Avoué
Sisteron (Basses-Alpes),

VENTE
DE BIENS DE MINEURS

IMMEUBLES SIS A SISTERON

Il sera procédé le mardi dix huit février mil neuf cen tdeux à deux heures du soir à l'audience des criées tribunalcivil de Sisteron au Palais du de Justice, à la vente aux enchères publiques, devant M. BARNAUD, juge commis, des immeubles ci-aprés désignés situés sur le territoire de la commune de Sisteron.

PREMIER LOT

Parcelle arrosable sise au quartier de la Burlière, confrontant du Sud Cauletdu nordle deuxièmelot du couchant le canal d'arrosage, du levant chemin communal d'une contenance de six cent trente six métres carrés 27centimètres.

Mise à prix quatre cent soixante seizefr. 52 c.

ci . . . . . 460.52f.

DEUXIEME LOT

Parcelle arrosable sise au quartier de la Burlière, conf. du Sud le premier lot, du nord, le troisiéme lot, du couchant le canal d'arrosage, du levant chemin, d-une contenance de cinq cent cinquante sept métres carrés.

Miseà prix Cinq cents sept fr.

ci . . . . . 557 f.

TROISIEME LOT

Parcelle arrosable au quartier de la Burlière, d'une contenance cinq cent soixante quatorze métres carrés confrontant du nord le quatrième lot, du Sud le deuxième lot; du couchant canal d'arrosage, du levant chemin.

Mise à prix cinq cents soixante et quatorze fr.

ci . . . . . .574 f.

QUATRIEME LOT

Parcelle arrosable au quartier de la Burliére d'une contenance de cinq cent quatre vingt neuf métres carrés confrontant du nord le cinquième lot du sud le troisième lot; du couchant le canal d'arrosage, du levant chemin.

Mise a prix ; cinq cents quatre-vingt neuf f.

ci . . . . . .598 f,

CINQUIEME LOT

Parcelle arrosable au quartier de la Burlière d'une contenance de six cent cinq métres carrés confrontant du nord le sixème lot. du sud le quatrième lot du couchant canal d'arrosage du levant chemin.

Mise à prix six cent cinq fr.

ci . . . . . 605 fr.

SIXIEME LOT

Parcelle arrosable au quartier de la Burlière d'une contenance de six cent dix neuf métres carrés confrontant du nord, le septième lot; du sud le cinquiéme lot du couchant le canal d'arrosage du levant chemin.

Mise à prix six cent dix neuf fr.

ci . . . . . 619 f.

SEPTIÈME LOT

Parcelle arrosable au quartier de la Burlière d'une contenance de six cent trente deux métres carrésconfrontant du nord le huitième lot, du sud le sixième lot, du couchant le canal d'arrosage, du levant le chemin.

Mise à prix six cent trente deux f.

ci . . . . . 632 f.

HUITIÈME LOT

Parcelle arrosable au quartier de la Burlière d'une contenance de Mille quatre vingtneuf métres carrés, confrontant du nord, le canal d'arrosage, du sud le septième lot, du couchant le canal d'arrosage, du levant le chemin.

Mise à prix Mille quatre vingt neuf fr.

ci . . . . . 1089 fr,

Tous les lots ci-dessus désignés sont situés au quartier de la Burlière et sont compris sur la matrice cadastrale sous le numéro 49 de la section D.

NEUVIEME LOT

Villa sise au quartier des Plantiers

Propriété, non loin de la gare de Sisteron; comprenant un vaste verger avec vigne et pré, coteau boisé. jardin potager, cour ombragée, eau-vive, bassins, viviers, poste pour chasse, garenne et élégante maison d'habitation de construction récente comprenant rez de chaussée avec eau potable dans les cuisines, deux étages et grenier le tout d-une contenance d'environ un hectare soixante et quatorze ares quatre centiare, portée sur cadastre sous les numéros 131, 132,133,134p,135p,137p,138p, 134,121 122, 123, confrontant dans son ensemble du levant chemin d'exploitation des Plantiers, du midi Colomb, et du couchant divers.

Mise à prix treize mille cinqcentsf.

ci . . . . . 13.500 fr.

La vente de ces immeubles, aura lieu envertudedeux jugements du tribunal de Sisteron, en date du dix neuf février 1901 et duquatorze janvier mil neufcent deuxenregistréhomologuant deux délibérations du conseil de famille des mineurs, en date à du trentun janvier mil neuf cent un et du seize décembre mil neuf cent un à la requête de Me Gaston Robert avoué à Apt y domicilié, agissant en qualité de tuteur datif des mineurs Augustine Anne Germaine Robert, Raoul, Louis Michel Robert, Fanie, Marie, Yvonne Robert, domiciliés à Sisteron ayant pour avoué Me BEINET,

Elle aura lieu aux clauses et condition du cahier des charges déposé au greffe du tribunal éivil de Sisteron, en présence de M. Edouard Bontoux Subroger-tuteur des mineurs demeurant à Sisteron ou lui dûment appelé

Sisteron le 22 janvier 1902

G. BEINET

Enregistré à Sisteron le 22 janvier 1902 fo. 88 Cs. 2 Reçu 1 fr. 88 cent décimes compris

signé : GIMEL

GRAND AVANTAGE.

Un remède que les enfants prennent par gourmandise.

Ne vous livrez pas au désespoir si vous avez essayé quelque remède pour une personne de votre famille et que vous n'avez pas été satisfait des résultats obtenus. Profiter de l'expérience des autres comme il est dit, par exemple, dans la lettre suivante ;

Arras, 26 Avril 190

Messieurs. Nous vous adressons nos remerciments pour les bons résultats obtenus de l'Emulsion Scott. Nos enfants, trés difficiles cependant l'absorbaient avec le plus grand plaisir. Notre fillette, âgée de

Fillette DELOBEL

8 ans, sujette à s'enrhumer, toussant constamments nous lui avons fait suivre cet hiver l'emploi de votre préparrtiou et elle n'a pas souffert. une minute de cette toux caverneuse, exténuante, faisait mal à entendre. Le mieux produit par l'Emulsion Scott nous engagea à en donner à nos autres enfants. Notre seconde fillette de 4 ans qui ne voulait absorber aucune nourriture, mange bien maintenant et profite Quant à notre petit garçons, âgée de 18 mois, qui souffrait atrocement des dents pleurait toute la nuit il se fortifie beaucoup et perce ses dents sans le moindre mal.

Tous trois sont donc guéris et possèdent des mines superbes Votre Emulsion Scott a comme toujours trés bien réussi. Delobel.

Quand vous avez besoin d'un reméde de famille pour combattre la déperdition des muscles et des forces, pour guérir toux rhumes affection de la gorge, des poumons, et pour ramener la santé à un membre de votre famille, rappellez-vous le remède de choix l'Emulsion Scott, vous trouverez très bien de son emploi Il est toujours nécessaire en l'achetant d'insister pour avoir la véritable préparation, reconnaissable à notre gros poisson sur son épaule. N'experimentez pas de remèdes bon marché mais sans efficacité. Fiez-vous toujours aux préparations authentiques comme l'Emulsion Scott, préparations recommandées par le Corps médical et ayant prouvé leur mérite partout où elles ont été essayées.

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Un échantillon d'essai facsimilé de nos flacons sera envoyé franco contre 0 fr 75 de timbres adressé à MM. Delouche et Cie 2, place Vendôme, Paris.

Sisteron. — Imprimerie Aug. TURIN

Le Gérant L. QUEYREL

© VILLE DE SISTERON

SISTERON — SISTERON

BELLE JARDINIÈRE

FÊTE DE LA NOËL & DU 1er DE L'AN

A l'occasion des Fêtes de la NOEL et du Premier Jour de l'AN, la Maison de la BELLE JARDINIERE, offre à sa nombreuse clientèle, un choix immense d'Articles pour étrennes **utiles**, avec un rabais de **25** à **40** 0[0. Ces articles de premier choix ont été achetés et seront vendus **à** des conditions de bas prix pouvant **satisfaire** les clientes les plus difficiles.

Ces **marchandises** composées de FOURRURES, JAQUETTES, COLLETS, PELISSES, ECHARPES et COLLETS pyrénées, PLAIDS, TARTANS et HOMESPUM, JAQUETTE, MANTEAUX, PELISSES pour fillettes et enfants (Spécialité de ganterie et corsets)

ARTICLES BONNETTERIE, TROUSSEAUX et LAYETTES

PARURES divisées par une ou plusieurs pièces composées de CHEMISES, CAMISOLES, PANTALONS et JUPONS., femmes.

Un Choix Considérable de Mouchoirs de tous Genres et de toutes Qualités

en Boîtes ou en Pièces — Spécialité pour Cadeaux Etrennes

GRAND ET NOUVEAU CHOIX

DE CRAVATES, FOULARDS, ECHARPES, ET POCHETTES SOIE

Une visite dans le Magasin, s'impose afin de se rendre compte des prix, de la fraîcheur et de la beauté de ces Marchandises.

Un Superbe Calendrier-Pochette sera offert à tout acheteur

A LA BELLE JARDINIERE A SISTERON

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA Gde DISTILLie — **E. CUSENIER Fils Aîné & Cie** — CAPITAL SOCIAL 10 000 000 Frs

LA PLUS GRANDE DISTILLERIE DU MONDE — 15 USINES & Cies FRANCE ET ETRANGER

FINE CHAMPE DE LA COURONNE — MARQUE V.H.O. — PEACH BRANDY — PRUNELLE — KUMMEL — MERISETTE — PEPPERMINT — LA MAZARINE — EXTRA SEC CURAÇAO — QUINQUINA CUSENIER — LE SEUL VRAI — ABSINTHE HYGIÉNIQUE — AMER CUSENIER — TONIQUE BITTER — VERMOUTH QUINQ.na — ABSINTHE BLANCHE

LIQUEURS A BASE DE FINE CHAMPAGNE — **CUSENIER** — APÉRITIFS SUPÉRIEURS HYGIÉNIQUES

PARIS. 226 Boulevd Voltaire 226. PARIS

Demandez

ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE

le plus parfumé

DÉPOT : Droguerie TURIN, place de l'Horloge

OUTILLAGE INDUSTRIEL et d'AMATEURS | **TOURS** de tous Systèmes | **MACHINES** à découper

SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Machines à Percer.* — **OUTILS** de toutes sortes, Français, Anglais et Américains. pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc. AMATEURS. — **BOITES D'OUTILS** SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc. *Nouveau TARIF-ALBUM* 320 p. (250 gravures) franco 0.85 c. — CONSTRUCTeur BREV. à PARIS 16, Rue des Gravilliers. **A. TIERSOT** (HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY aux Expositions de *PARIS 1889-1891-1893-1899.*)

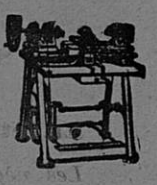

---

l'Art de gagner de l'Argent à la **Bourse** Envoi gratis, **GAILLARD**, 5, rue Feydeau, **PARIS**

GRANDENTREPOT de BLÉS

ENGRAIS CHIMIQUES ANIMALISÉS

de tout dosage (*garantis sur analyse*

ANT. REYNIER

Rue Mercerie, SISTERON et GRANDE SAINTE-ANNE

Pour renseignements s'adresser à M. L. PEYROTHE, bijoutier, Rue Mercerie, Sisteron.

GRANDE COLLECTION DE VIGNES HYBRIDES

Producteurs directs absolument indemnes de maladies Chyrptogamiques

Boutures et Racinés, authenticité et fraîcheur garanties. Suppression du Greffage, du Souffrage et des Sulfatages. Récolte très abondante et assurée. Vin excellent pouvant rivaliser avec nos meilleurs vin de pays.

AUXERROIS × RUPESTRIS (Pardes-Lacoste)
ALICANTE × RUPESTRIS Terras N° 20.
SEIBEIL Nos 1, 14, 38, 41, 128, 200.
COUDERCS Nos 3907, J. 201, J. 503, 28/112.
— Nos 132/11, etb blanc 199/88.

Collection ayant obtenu le 1er prix et une médaille de bronze au dernier Comice Agricole de Forcalquier.

PRIX MODÉRÉS

Laurent REDORTIER, Propriétaire-Viticulteur à MANOSQUE (B.-Alpes)

PORCELAINES, CRISTAUX, FAIENCES

AU GAGNE-PETIT

Rue Traverse de la Place — SISTERON

ETRENNES 1902

A l'occasion du Jour de l'An, grand et bel assortiment de Jouets en tous genres, tels que : Chemins de fer, Charrettes anglaises et attelées, Chevaux bois de toutes dimensions, Jeux de société, Trousses scolaires, Buvards, Musettes, Cartables, Papeterie de luxe, Voitures et meubles de Poupée, Lits montés, Bébés richement habillés depuis 0 f. 60 et dans tous les prix, Jouets mécaniques, etc., etc.

Maroquinerie en tous genres : Sacoches, Porte-monnaie, Porte-feuilles, Albums à photographies, à collections et pour Cartes postales, Buvards, Sachets parfumés à mouchoirs et à gants, Boîtes à bijoux, Nécessaires, Carnets de bal, Eventails, Encriers fantaisie, etc., etc

Porcelaines : Services de table, à café, à thé, Cabarets à liqueur, Garnitures de toilette et de cheminée, Porte-bouquets et statues en Porcelaine de Saxe, Vide-poches fantaisie, etc., etc., etc.

Tous ces articles sont vendus à des prix exceptionnels de bon marché et défiant toute concurrence.

LES

CAPSULINES BOBEAU

Au Fer et à la Quassine

Guérissent très rapidement l'Anémie, la Chlorose, les pâles couleurs, la faiblesse du sang. Elles excitent l'appétit, activent la digestion et guérissent la plupart des Maladies chroniques de l'estomac.

En vente dans toute bonne pharmacie à 2 fr. le flacon

Ou chez l'inventeur **BOBEAU**, pharmacien, à LANGEAIS (Indre-et-Loire)

QUI EXPÉDIE FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE DE 2 FR.

LA DISTILLATION

A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Avec l'instruction, le bien-être général pénètre chaque jour davantage partout. Un vulgarisateur, bien connu par ses publications utiles dans l'un des journaux les plus répandus, M. VALYN, collaborateur du *Petit Journal*, a compris tous les avantages de la distillation domestique comme moyen d'accroissement et de bien-être général. Pour rendre son idée pratique, il a imaginé et fait construire par M. BAQUET, de Paris, **DONT LES POMPES POUR LES VINS, SPIRITUEUX** et tous autres usages, sont si universellement appréciées, un alambic portatif, qui par son peu de volume et son prix modéré doit pénétrer partout, particulièrement dans l'intérieur des familles. Il est incontestable qu'il se perd dans la plupart des maisons bien des substances qui pourraient être soumises à la distillation. Par l'usage de l'*Alambic Valyn*, rien ne se perd dans une exploitation bien dirigée : fabrication directe d'alcool pour tous les besoins domestiques, utilisation de toutes les substances végétales : fleurs, fruits, marc de raisins et de pommes, liquides fermentés, grains avariés, eaux distillées, etc., etc., dont les résidus azotés sont encore par surcroît un des éléments de la nourriture du bétail. La supériorité, outre la perfection de sa construction et son extrême bon marché, tient aux dispositions des éléments qui le constituent. Par son incontestable utilité, l'*Alambic Valyn* rend de grands services à l'économie domestique, ce qui explique la vogue dont il est l'objet. Demander à M. BAQUET, 121, rue Oberkampf Paris, l'envoi *franco du prospectus détaillé*

Pilules Purgatives

H. BOSREDON d'ORLÉANS

Beaucoup de personnes ont retrouvé et conservé leur santé par l'usage de ces **Pilules dépuratives végétales**, rafraîchissantes, depuis longtemps connues. Elles purgent sans interrompre les occupations, dissipent la Constipation, les maux de tête (migraines) les embarras de l'estomac (étourdissements, manque d'appétit), du foie et des intestins; elles peuvent être à la fois un purgatif complet ou un simple laxatif, et chassent l'excès de bile et des graisses. Très faciles à prendre, elles sont certainement les plus efficaces.

Toutes les Pharmacies — Le nom H. BOSREDON est gravé sur chaque Pilule. — PRIX : 1 boîte, 3 f. 5 c. ; 1/2 boîte, 2 f.

Envoi franco contre mandat ou timb.-poste adressés au Dépôt général Codex 691 m.

GIGON, Pharmacien, 7, rue Coq Héron, **PARIS** (ci-devant 25, rue Coquillière)

SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

Et à Orléans : H. Bosredon, dépositaire unique.

LA MODE NATIONALE

Paraissant le samedi avec

TROIS PAGES DE GRAVURES EN COULEURS

est le seul journal de modes donnant GRATUITEMENT chaque semaine :

UN PATRON DÉCOUPÉ

Grandeur naturelle

et mensuellement :

UNE GRAVURE EN COULEURS

hors texte sur papier de luxe.

EN VENTE PARTOUT 10 cent. le numéro

A CÉDER D'OCCASION

DICTIONNAIRE TROUSSET

volume en bon état, très jolie reliure

S'adresser au bureau du Journal

Expn Univle Paris 1900. Hors Concours. Membre du Jury

ALAMBICS DEROY

Conformes à la nouvelle loi

pour Bouilleurs de Cru

(Notice Pratique du Bouilleur et Tarifs gratis.)

DEROY FILS AINÉ

71 à 77, r. du Théâtre, PARIS

ENVOI FRANCO DU TEXTE DE LA LOI

Le écrivant signaler ce journal.

SISTERON-JOURNAL

EST EN VENTE

MARSEILLE chez Madame GRA· Cours Belzunce.

à AIX : chez M. César MARTINET Cours Mirabeau

à TOULON, Chez Mme ROLLAND KIOSQUE ; BOULEVARD DE STRASBOURG

HOTEL D'EUROPE

MARSEILLE, Rue des Récollettes (près le Cours Belzunce)

M. FOURNIER, bas-alpin, à l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de faire remettre son Hôtel à neuf et que ses chambres confortables sont toujours à des prix très mo

---

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON